



Assurance/accident de voiture

Par **habert72**, le **21/05/2010** à **20:34**

Bonjour,

Suite à un petit accident, j'ai besoin de vos conseils.
Voici les faits:

J'ai emprunté un Camion qui appartient à l'entreprise d'un ami afin de faire un déménagement. J'ai garé le véhicule avec le frein à main mal serré et il a reculé; il s'est encastré dans une Renault 5 six mètres derrière. La Renault a un phare cassé et de la carrosserie abîmée (peinture et taule).

Le problème ne fait que commencer puisqu'en fait je suis assuré sous les noms de mes parents (j'ai 22 ans et j'utilise leur voiture) .

Le camion est en vente chez un garagiste et quand je l'ai ramené il m'a fait signer une sorte de constat, stipulant que le pare-choc arrière était abîmé + les vitres des phares cassées. J'ai rencontré la propriétaire de la Renault 5, elle est d'accord pour soit faire un constat, soit se faire rembourser à l'amiable.

Je vais sans doute retourner demain chez le garagiste pour lui demander conseil, de plus mon ami rentre que mardi soir de vacances je n'ai aucun moyen de le joindre.....

Mon histoire pourrait être un beau cas pratique de droit. J'ai besoin de conseil et surtout une réponse à la question :

que faire?

Merci de votre réponse, cdt.